

Objet : .Commission de reconnaissance de l'expérience utile pour les membres du personnel enseignant de l'ensemble des domaines de l'enseignement secondaire artistique subventionné. _CALENDRIER DES REUNIONS.

Réseaux : OS-LS

Niveaux et services : Enseignement secondaire artistique

Période : Année scolaire 2010-2011

- A Madame la Ministre - Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'enseignement ;
- A Messieurs les Gouverneurs de province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements libres d'enseignement secondaire artistique subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Directions des établissements officiels et libres d'enseignement secondaire artistique subventionnés par la Communauté française ;

Pour information :

- Aux Membres de l'Inspection de la Communauté française pour l'enseignement secondaire artistique subventionné par la Communauté française ;
- Aux Fédérations de Pouvoirs organisateurs ;
- Aux vérificateurs de l'enseignement secondaire artistique;
- Aux syndicats du personnel enseignant ;

Autorités : Directrice générale

Signataire : Lisa SALOMONOWICZ

Gestionnaires : Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné

Personne(s)-ressource(s) : Françoise JACOBS – Tél. :02/413.25.75 – Fax : 02/413.40.48–

Référence facultative :

Renvoi(s) : -

Nombre de pages : 2

Téléphone pour duplicata : 02/413.25.75

Mots-clés : Commission expérience utile

Afin de vous permettre, le cas échéant, de faire procéder aux candidats à un emploi aux démarches utiles ; j'ai l'honneur de vous informer que le calendrier des réunions de la Commission de reconnaissance de l'expérience utile pour les membres du personnel enseignant de l'ensemble des domaines de l'enseignement secondaire artistique subventionné est fixé comme suit :

Lundi 13 décembre 2010

Jeudi 17 mars 2011.

Jeudi 09 juin 2011.

En fonction des demandes, la Commission se réunira éventuellement début juillet 2011.

Pour rappel :

Le dispositif de la reconnaissance de l'expérience utile se situe à l'article 100 bis du décret du 02 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française dont le § 6 précise notamment que :

La demande de reconnaissance de l'expérience utile doit comporter l'ensemble des éléments permettant à la Commission d'émettre un avis en toute connaissance de cause ainsi que les pièces de nature à contrôler ces éléments :

- - la copie des titres (diplômes, équivalence, notoriété...) détenus par le requérant ;
- - son curriculum vitae ;
- - sa lettre de motivation ;
- - le cas échéant, une lettre du chef d'établissement et/ou du Pouvoir organisateur qui envisage de désigner le requérant en tant qu'enseignant ;
- - des lettres de recommandations ;
- - tout document de nature à justifier l'expérience de la spécialité relative à la carrière artistique du candidat, aux mérites, à l'expérience du métier et de la pratique artistique faisant l'objet de la demande tels que : publications, articles ou critiques de presse datés, attestations d'emploi, contrats, programmes de spectacles, CD, CD-Rom, site internet, reproductions d'œuvres réalisées, attestations de stages, de maître de stages, justifications et déclarations d'expériences diverses, etc...

La Présidente de la Commission,

Lisa SALOMONOWICZ